Le journal des adhérents de la CAPEB de Saône-et-Loire

CAPEB Infos

n°237
Septembre - Octobre 2026

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de Saône-et-Loire

Plus forts Ensemble

www.capeb71.fr

> Dans ce numéro

> Le Service Economique de la CAPEB 71
> Facturation électronique, c'est parti !
> Travailler plus, ce n'est pas travailler mieux !



Activité

Charges

Carburants

Contraintes...

Entendez--vous le ras-le-bol des artisans du bâtiment ?



BANQUE POPULAIRE +X
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
la réussite est en vous

SPÉCIALE ADHÉRENTS CAPEB

OFFRE DE BIENVENUE

Rythméo(1) : **6 mois de cotisation offerts**(2) **+ réduction tarifaire pérenne** sur tous les produits de votre convention.

3 Chèques de Banque gratuits/an.

6 mois de loyers offerts sur votre TPE.

50 % sur votre cotisation CRISTAL ou PACK FAMILLE(3).

Pour être mis en relation avec un interlocuteur de Saône-et-Loire (71), veuillez contacter le

03 85 42 56 82*

10/2023 - Crédit photo : istock/skynesher. Création Wazacom.

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment

SOCAMA
LA GARANTIE DES PROFESSIONNELS

Document à caractère publicitaire.

* Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur. (1) Convention de compte réservée aux clients Professionnels. Plus d'informations en agence ou sur banquepopulaire.fr/bpbfc. (2) Offre valable jusqu'au 31/12/2025 pour toute première ouverture d'un compte professionnel avec la convention Rythméo dans une agence Banque Populaire. La cotisation sera remboursée sur votre compte. Voir conditions en agence. (3) Offre réservée aux clients Banque Populaire à titre particulier et professionnel pour toute souscription à une convention de compte particulier CRISTAL ou PACK FAMILLE.

Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, Société Anonyme de Banque Populaire à capital variable. Siège Social : 14 Bd de la Trémouille - 21008 Dijon Cedex - 542 820 352 RCS Dijon. BPBFC intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07023116. SOCAMA Bourgogne Franche-Comté - Société coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par le titre II du Livre V du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs au Cautionnement Mutuel et aux établissements de crédit, affiliée à BPCE et agréée collectivement avec sa Banque Populaire de rattachement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (Art R 515-1 du Code Monétaire et Financier) et dont le Siège Social est au 14 boulevard de la Trémouille - BP 20810 - 21008 Dijon Cedex.

A la CAPEB 71, j'y suis bien !



L'offre de services la plus complète

d'une organisation professionnelle en Saône-et-Loire !

CAPEB SAÔNE-ET-LOIRE (71) : UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET POUR VOTRE RÉUSSITE !

- ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE
- FORMATION CONTINUE
- SERVICE TECHNIQUE
- CONSEIL RH, SANTÉ, SÉCURITÉ
- ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE
- INFORMATION & VEILLE
- CLUB AVANTAGES PARTENAIRES
- GAIN DE TEMPS & ÉCONOMIES
- CONSULTATION ILLIMITÉE D'EXPERTS (avocats, coachs)
- ... ET BIEN PLUS ENCORE !

ARTISANS, REJOIGNEZ LA CAPEB 71 !

LA FORCE DU COLLECTIF À VOTRE SERVICE



Votre
CAPEB 71

> **Une action forte et permanente pour défendre nos entreprises**

> **38 services sur mesure et des réponses sous 24 heures**

> **Une assurance juridique exclusive pour être protégé**

Plus Forts. Ensemble !

> FLASH

> Facturation électronique, c'est parti depuis le 1er septembre 2026 ...

(Lire p.9)

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
Saone et Loire



U2P
union des entreprises de proximité

L'U2P est l'organisation patronale représentative de l'ensemble des artisans, commerçants et professions libérales de France. La CAPEB est membre de l'U2P !

> L'Edito



Veillée d'armes !

Nos artisans et chefs d'entreprises du bâtiment sont résilients et patients. Ils le prouvent tous les jours. Mais attention, il ne faut plus tirer sur la corde ! Voilà plus de deux ans que la CAPEB 71 alerte sur la situation dégradée du secteur du bâtiment : recul constant de l'activité dans le neuf et dans la rénovation, marges qui s'érodent, trésoreries mises à mal, coûts qui explosent, charges sociales et fiscales insupportables, difficultés de recrutement, concurrences déloyales, faillites en cascades, contraintes administratives en pagaille, instabilité et casse tête des aides à la rénovation énergétique, moral des entrepreneurs en berne... etc ... Et il ne s'agit en rien d'une " complainte de l'artisan ". Tout cela est documenté et bien réel. Le 17 décembre dernier, le Réseau CAPEB, partout en France a tiré un coup de semonce en se rassemblant pacifiquement : le bâtiment bosse, le bâtiment subit, le bâtiment en a marre ! Nous avons demandé un ensemble de réformes indispensables pour préserver le tissu de nos TPE/PME du bâtiment... Aujourd'hui, force est de constater que si les politiques consentent à nous écouter, ils ne nous entendent pas ! Nous avons certes obtenu une loi de simplifications et un projet de loi est en discussion sur le logement mais tout cela est largement insuffisant au regard de la situation. Nous ne demandons qu'à pouvoir travailler, sans boulet aux pieds. Alors, que faut-il faire pour que nos responsables politiques prennent enfin conscience que sans réformes courageuses, nous allons droit dans le mur ? Et pourtant, notre secteur a de nombreux atouts. Il pourrait être une locomotive pour l'économie : transition énergétique, marchés de l'accessibilité, besoins énormes de logements à rénover ou à construire pour permettre à nos concitoyens de se loger... La CAPEB propose des mesures claires : TVA à 5,5 % sur tous les travaux de rénovation, baisse des charges (suppression de la CSG par exemple) pour redonner du pouvoir d'achat aux salariés et aux indépendants, réforme des aides à la rénovation énergétique, réelles mesures d'aides face à l'augmentation des prix des carburants, davantage de décentralisation, réduction des dépenses publiques... Mais plus que tout, nous attendons des politiques une véritable prise en considération, qu'ils s'appuient enfin sur des mesures de bon sens attendues par la profession... Les solutions existent mais peut-être pas le courage pour les mettre en oeuvre ! Les artisans et les entreprises du bâtiment peuvent être un recours pour l'économie de la France. A tous les responsables politiques, entendez cette colère qui monte... A défaut , la CAPEB 71 envisagera rapidement des actions de mobilisation. Nous y sommes prêts. Le temps et la patience ont assez duré et nos entreprises ne peuvent pas attendre de voir ce qui sortira du chapeau en 2027. Les réponses à nos préoccupations c'est maintenant et c'est urgent ! Que nos adhérents se tiennent prêts à l'action !

Denis GUIGUE - Président de la CAPEB 71

La CAPEB 71 vient à votre rencontre pour vous informer et échanger avec vous !

"RÉUNIONS TERRAIN CAPEB 71"

Du 29 octobre au 24 novembre dans toute la Saône-et-Loire. Inscrivez-vous !

>> Bulletin ci-joint ou sur www.capeb71.fr/Evènements

+ d'infos + de services sur : www.capeb71.fr

"CAPEB Infos" est le journal d'information des adhérents de la CAPEB 71 - **Directeur de la publication** : Denis GUIGUE **Rédacteur en chef** : Emmanuel LEBLANC - **Rédaction et Conception** : Service Communication de la CAPEB de Saône-et-Loire 5, rue George Eastman-CS 10026-71102 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex-Tél. :03.85.90.97.70-Fax:03.85.90.97.79-mail:capeb71@capeb71.fr **Crédit photos** : ©capeb71, ©Stocklib, ©AdobeStock - **Contact publicité** : 03.85.90.97.74 - **Imprimerie** : Groupe IGR - Z.A. Ste Elisabeth 71300 MONTCEAU-LES-MINES - **Dépôt légal à parution - Tirage :** 1 350 exemplaires **- n° ISSN** : 1966 - 5504

▼ Rencontres de la CAPEB 71 avec les Pouvoirs Publics pour les alerter sur la situation du BTP



▲ Délégation de la CAPEB 71 reçue par le **Député Benjamin DIRX**



▲ Rencontre avec **M. Philippe DESCHAMPS Sous-Préfet** de CHALON S/S



▲ Rencontre avec la **Députée Européenne Valérie DELOGE**

Au cours des échanges, le Président de la CAPEB71, **Denis GUIGUE**, a de nouveau interpellé les responsables publics sur la **situation très tendue** des artisans et des entreprises du bâtiment. La CAPEB 71 a notamment dénoncé le poids des charges, de la fiscalité, des réglementations aberrantes (RGE, aides, déchets...), des contraintes administratives... Elle a revendiqué des **mesures de soutien** au secteur et formulé des propositions concrètes en faveur du BTP. ■

▼ Les coûts dans la construction



▲ La CAPEB 71 a reçu le **Député Eric MICHOUX** sur la problématique **des coûts dans la construction et leurs impacts sur le logement.** Le Député est co-rapporteur d'une mission flash à l'Assemblée sur ce sujet. La CAPEB 71 lui a remis une note détaillée et documentée sur le sujet. *+ d'Infos* sur *wwww.capeb71.fr/Actualités/Actions syndicale/Article du 07.08.2026.* ■

▼ Facturation électronique



▲ Nouvelle soirée d'info sur la **facturation électronique** pour aider les adhérents à se préparer. Sur le terrain syndical, la CAPEB 71 a rappelé aux pouvoirs publics les **fortes inquiétudes** des artisans concernant cette réforme ! ■

▼ Sécurité



▲ Intervention de la CAPEB 71 aux côtés de **l'OPBBTP** à OUROUX-SUR-SAÔNE dans une soirée sur la sécurité organisée par **GROUPAMA**. ■

▼ Promouvoir nos métiers !



Merci aux **Artisans Messagers de la CAPEB 71** qui sont intervenus au collège de SAINT-MARCEL pour présenter les métiers de l'artisanat du bâtiment aux collégiens. Ensemble, ils ont construit la maquette de l'Artisan Messager. **La CAPEB 71 agit pour susciter des vocations dans le bâtiment !** ■

■ Arbre de Noël 2026 CAPEB 71

A vos inscriptions !



Pour la 24ème année consécutive, la Commission des Femmes de l'Artisanat de la CAPEB 71 organise le seul, l'unique Arbre de Noël des artisans du bâtiment ! Il aura lieu **au BREUIL, salle du Morambeau, le samedi 12 décembre à partir de 14 H 00.**

Avec vos enfants, vous pourrez assister à un magnifique spectacle de magie, à la venue du Père Noël, à la distribution de cadeaux et au goûter. **Merci de vous inscrire au plus vite** à l'aide de l'invitation et du bulletin-réponse **AVANT le 31 octobre 2026**. Les lutins ont besoin d'un peu de temps pour préparer au mieux cette journée !

VOIR Pour vous inscrire : retourner le bulletin d'inscription joint à ce CAPEB Infos ou rendez-vous sur : capeb71.fr/Actualités/Vie de la CAPEB/Article du 14/09/2026 ■

Le Service Economique de la CAPEB 71

Faire face à une activité qui recule avec le soutien de votre CAPEB 71 !



Conquérir des marchés, répondre aux attentes des clients, bien calculer ses prix, être rentable, avoir une gestion saine, connaître les aides à la construction, obtenir un crédit... Le Service Économique de la CAPEB 71 vous aide dans tous ces domaines pour que vous soyez compétitif !

- Vous souhaitez améliorer vos marges, votre rentabilité ?
- Vous souhaitez booster vos carnets de commandes?
- Vous souhaitez préserver vos prix, votre trésorerie?
- Vous voulez trouver des clients ?
- Vous voulez créer un site Internet sans vous faire avoir ?
- Vous travaillez beaucoup mais vous dégagez peu de résultat ?
- Vous aimeriez vous démarquer de vos concurrents ?
- Vous avez des difficultés avec votre banque ?
- Vous voulez maîtriser le calcul de vos prix ?
- Vous voulez faire bénéficier d'aides financières à vos clients pour leurs travaux ?

Avec la CAPEB 71, vous avez des réponses :

1. Nous vous aidons à établir des devis au juste prix
2. Nous vous conseillons pour votre gestion
3. Nous vous aidons pour votre partie commerciale
4. Nous vous accompagnons en cas de difficultés économiques
5. Nous vous informons sur les aides au développement

Nous vous proposons des outils, des RDV avec des experts, des formations, des ateliers ...
Vous avez une question ? C'est simple, vous appelez votre CAPEB 71 au 03.85.90.97.70.

Surtout, n'attendez pas qu'il soit trop tard. Il existe de nombreuses solutions pour développer son activité et sa rentabilité. Renseignez-vous auprès de votre Organisation CAPEB 71.■

> En savoir plus : www.capeb71.fr (rubrique Services/Le Service Economique)

> Pour nous joindre

>> Accueil / Documentation :
- **Stéphanie BERNARD** | ☎ : 03 85 90 97 70 s.bernard@capeb71.fr
- **Véronique LABBÉ** | ☎ : 03 85 90 97 78 v.labbe@capeb71.fr

>> Juridique / Social / Fiscal / Impayés :
- **Laura ROSIER** | ☎ : 03 85 90 97 72 l.rosier@capeb71.fr

>> Formation :
- **Delphine GAUDILLÈRE** ☎ : 03 85 90 97 77 d.gaudillere@capeb71.fr

>> Qualifications :
- **Jean-Yves CHAUSSARD** ☎ : 03 85 90 97 71 jy.chaussard@capeb71.fr

>> Adhésions / Relations Entreprises / Club Avantages :
- **Laurent VARLEZ** ☎ : 03 85 90 97 74 l.varlez@capeb71.fr

>> Secrétaire Général / Action Syndicale :
- **Emmanuel LEBLANC** ☎ : 03 85 90 97 70 e.leblanc@capeb71.fr

>> Secrétaire Générale Adjointe :
- **Virginia GONNET** | ☎ : 03 85 90 97 76 v.gonnet@capeb71.fr



CAPEB de Saône-et-Loire
5, rue George Eastman - CS 10026
71102 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex
capeb71@capeb71.fr

Avec la CAPEB 71, le Code du travail devient plus simple pour vous !

Un service CAPEB

Etre Utile!

Avec la CAPEB 71, je gagne !

Un expert pour vous aider à piloter votre entreprise...



Pour **développer votre activité, définir le juste prix** de vos chantiers, **rentabiliser vos marges, améliorer votre trésorerie** et **optimiser votre gestion,** Richard PERRIER, notre partenaire expert en gestion est à votre disposition. **Contactez-le au 06.77.56.69.11 ou par mail acmhc@gmail.com.**

Vos avantages avec la CAPEB 71 :

- **Le 1er RDV est offert !**
- **- 20 % sur un diagnostic détaillé et personnalisé de votre entreprise**
- **- 15 % pour une prestation d'accompagnement**

Pour bénéficier du partenariat, contactez la CAPEB 71 ou notre partenaire.

Nos partenaires vous réservent des AVANTAGES ! Consultez-les !
Toutes les infos pratiques sur www.capeb71.fr/Service/Club Avantages



Sécurité

Risque coupure : un mémo pour renforcer la prévention



Très présent dans les métiers du bâtiment et du paysage, le risque de coupure concerne l'ensemble des professionnels, aussi bien en atelier que sur les chantiers. L'utilisation quotidienne d'outils tranchants, de machines électroportatives ou la manipulation de certains matériaux expose les travailleurs à des blessures dont les conséquences peuvent être importantes.

Pour accompagner les entreprises dans la prévention de ce risque, l'IRIS-ST a publié un **nouveau mémo** dédié au risque coupure et met en ligne une **page web** spécifiquement consacrée à ce sujet. Ce mémo rappelle que les coupures, même légères en apparence, ne doivent jamais être banalisées. Elles peuvent entraîner des infections, des arrêts de travail et, dans les cas les plus graves, des séquelles durables. Il met en lumière les principales situations à risque ainsi que les facteurs aggravants, tels que l'utilisation d'outils inadaptés, le manque de protections, un éclairage insuffisant ou encore la fatigue et la précipitation.

IRIS-ST insiste sur l'importance d'une prévention simple et efficace, fondée sur le bon choix et l'entretien des outils, le respect des dispositifs de sécurité, l'organisation du poste de travail et le port d'équipements de protection adaptés. **La sensibilisation des salariés et l'intégration du risque coupure dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels constituent également des leviers essentiels pour réduire les accidents.**

La nouvelle page dédiée au risque coupure vient compléter ce mémo en proposant des repères réglementaires et des conseils pratiques pour aider les entreprises à mettre en oeuvre une prévention durable. **Ces ressources offrent aux artisans des outils concrets pour agir au quotidien et préserver leur santé et celle de leurs équipes.** ■

VOIR Retrouvez les liens utiles sur www.capeb71.fr/Actualités/Dans nos Métiers/Article du 01.04.2026



Travaux d'accessibilité

Un guide pratique pour conseiller vos clients sur MaPrimeAdapt'



Le maintien à domicile des personnes et les travaux d'accessibilité représentent des opportunités de chantier considérables pour les artisans et entreprises du bâtiment. L'ANAH et France Rénov' ont publié un **guide officiel " MaPrimeAdapt' - Le mode d'emploi ".** Il est destiné à vous aider pour conseiller et accompagner au mieux vos clients. Vous retrouverez dans ce guide des infos utiles sur MaPrimeAdapt':

> Les bénéficiaires et les conditions d'éligibilité à MaPrimeAdapt' ;
> Les plafonds de ressources applicables en 2026 ;
> Le montant des aides pouvant être accordées ;
> Les différentes étapes du parcours, du diagnostic au versement de la subvention ;
> Le rôle de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) et de l'ergothérapeute.

Vous trouverez également des **exemples d'aménagements**, des solutions pour chaque pièce du logement et des conseils des ergothérapeutes pour :

> Identifier au mieux les besoins de vos clients ;
> Enrichir vos échanges ;
> Proposer des solutions adaptées ;
> Anticiper l'évolution de leurs besoins ;
> Intervenir sur tous les projets (éligibles ou non éligibles à MaPrimeAdapt' ou autofinancés).

Le guide fait aussi allusion aux marques de garantie **Handibat** et **Silverbat**, marques qui permettent d'identifier des entreprises spécialisées dans les travaux d'adaptation du logement et qui ont été créées par la CAPEB.

VOIR Pour en savoir plus : https://www.capeb71.fr/handibatsilverbat-un-label-pour-ceux-qui-font-avancer-laccessibilite/
Téléchargez le guide (Article du 26.08.2026). ■

L'Accessibilité = des chantiers pour les artisans
> Renseignez-vous auprès de la CAPEB 71

Chauffagistes

RGE, nouvelles procédures avec Qualit'ENR

Votre espace personnel Qualit'ENR a évolué : la saisie de votre dossier de demande de qualification se fait désormais directement en ligne, depuis votre espace, avec le dépôt de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires. **Point essentiel : lors de votre démarche, pensez impérativement à identifier la CAPEB 71 comme organisation professionnelle support.** Cette étape est indispensable pour que nous puissions vous accompagner efficacement et assurer le suivi de votre dossier. Nous restons bien entendu votre interlocuteur privilégié tout au long de votre démarche, avec un accès à vos dossiers pour vous conseiller au mieux. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter avant de valider le dépôt de votre dossier.

Service Qualifications CAPEB 71 / Jean-Yves CHAUSSARD
03.85.90.97.71 ■

ProRéno

Un outil pratique pour réussir les projets de rénovation énergétique



La plateforme numérique Pro'Réno centralise gratuitement l'ensemble des outils (plus de 800...) pour vous aider à appliquer les bonnes pratiques et sécuriser les projets de rénovation énergétique au quotidien.

Plusieurs grands thèmes sont abordés :
Menuiseries, isolation des murs, isolation des planchers hauts et bas, systèmes de chauffage... Vous pouvez personnaliser votre recherche en fonction de votre métier. Vous renforcez votre crédibilité et vos connaissances vis-à-vis des clients. C'est un plus pour les convaincre de signer avec vous !

Vous y retrouvez notamment des :
> Des recommandations professionnelles ;
> Des tutoriels vidéo ;
> Des guides techniques ;
> Des calepins de chantier ;
> Des applications numériques ;
> Des fiches pratiques et fiches d'autocontrôle ;
> Des podcasts ...

Un outil actualisé et pensé pour vous faire gagner du temps :
Grâce à un moteur de recherche performant et des filtres adaptés, vous trouverez rapidement la bonne ressource selon l'étape du chantier, le type de bâtiment et les travaux à réaliser.

VOIR **Pour en savoir plus : Accéder à la plateforme ProRéno** https://www.proreno.fr/ **ou voir** www.capeb71.fr/Actualités/Dans nos Métiers/Article du 21.04.2026

Certibiocide

Rappel : formation désormais obligatoire



Les entreprises utilisant certains produits biocides chez leurs clients ou sur chantier doivent désormais suivre une formation et obtenir **le certificat CERTIBIOCIDE**. Sans ce certificat, certains produits ne pourront plus être achetés ni utilisés.

Télécharger notre infographie explicative sur www.capeb71.fr/Actualités/Dans nos Métiers/Article du 03.03.26

VOIR https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/



Côté Bureau avec Vanessa Nivet

Combien d'heures perdez-vous chaque semaine sur l'administratif ?

On ne vous apprend rien : le métier d'artisan, c'est d'abord un savoir-faire sur le terrain. Poser du carrelage, rénover une salle de bain, installer un système électrique - c'est pour ça que vous avez choisi ce métier. Pas pour passer vos soirées sur des devis.

Pourtant, c'est le quotidien de beaucoup d'entre vous. Entre les devis à rédiger, les factures à envoyer, les relances à faire, les mails qui s'accumulent et les réseaux sociaux qu'on alimente jamais vraiment - ce sont facilement 5 à 7 heures par semaine qui partent dans l'administratif.

Ce n'est pas qu'une impression : selon une étude Sage, une TPE/PME française consacre en moyenne 6 heures par semaine aux tâches administratives. Cinq heures, c'est une demi-journée de chantier. Chaque semaine.

Et plus l'entreprise grandit, plus la charge augmente. Un artisan qui emploie deux ou trois compagnons le sait : la gestion s'alourdit, mais le temps disponible, lui, ne s'étire pas.

Ces tâches sont indispensables au bon fonctionnement de votre entreprise - mais elles ne sont pas votre coeur de métier. La bonne nouvelle : elles peuvent être organisées, structurées, voire déléguées. Sans perdre le contrôle de votre activité, sans embaucher, et souvent pour un coût bien inférieur à ce que vous imaginez.
Dans les prochains numéros, nous aborderons concrètement les leviers qui permettent aux artisans de récupérer du temps - et de la sérénité.

Envie de récupérer cette demi-journée perdue chaque semaine ? Faisons le point, sans engagement.

ASSISTANCE SECRÉTARIAT & DÉVELOPPEMENT - Vanessa Nivet · 4 rue du Bourgneuf, Ouroux-sur-Saône · 03 45 28 37 20 · vanessa@asvn-secretariat.fr · asvn-secretariat.com - Partenaire CAPEB 71. ■





L'Agenda

- **Mardi 29 septembre :**
 Célébration des 80 ans d'action de la CAPEB à PARIS.
- **Jeudi 1er octobre :**
 Soirée de présentation de la formation "GEAB" pour bien gérer son entreprise à 18H à la CAPEB 71
- **Jeudi 8 octobre :** A noter !
 Soirée d'info sur la facturation électronique à 18 H à la CAPEB 71
- **Jeudi 15 octobre :** A noter !
 Soirée d'info pour faire des économies à 18 H à la CAPEB 71 avec HA+PME et Vanessa NIVET
- **Jeudi 22 octobre :** A noter !
 Soirée professionnelle des chauffagistes à 18H à la CAPEB 71 pour tout savoir des dernières nouveautés de la filière et des réglementations





> La CAPEB prend position

Rapprocher le salaire net du brut : une réforme juste !

C'est précisément pour répondre à cette situation que l'U2P et la CAPEB défendent une réforme ambitieuse visant à rapprocher le salaire net du salaire brut. Le fait que la protection sociale soit majoritairement financée par les revenus du travail pénalise à la fois les salariés, dont le pouvoir d'achat est comprimé, et les entreprises, dont les coûts de production demeurent élevés. Si l'on veut redonner au travail sa juste rémunération et permettre à la majorité des actifs d'améliorer durablement leur niveau de vie sans affaiblir notre modèle social, il est indispensable de diversifier les sources de financement de la protection sociale. A noter que sur ce thème, la CAPEB 71 a fait de la défense et de l'amélioration du revenu des indépendants, l'un de ses thèmes majeurs de revendications dans le cadre des prochaines élections présidentielles à venir, car oui, en France, le travail doit à nouveau payer ! + d'infos sur www.capeb71.fr/Action Syndicale/ Article du 3 septembre 2026. ■

> Défendre

Conjoncture, carburants, charges ...

Le mécontentement et la colère montent chez les artisans du bâtiment !

Le Président de la CAPEB nationale, Jean-Christophe REPON est intervenu en septembre sur plusieurs médias pour alerter sur la crise durable que traverse l'artisanat du bâtiment, avec 40 000 emplois détruits en quatre ans, des trésoreries fragilisées et une colère qui monte chez les artisans, tout en évoquant la possibilité d'une mobilisation. Il a également défendu la baisse de la TVA sur la rénovation à 5,5 % pour relancer l'activité et le pouvoir d'achat, et insisté sur les enjeux de logement, de rénovation énergétique, d'apprentissage et de renouvellement des entreprises, notamment pour donner une perspective aux jeunes. La CAPEB de Saône-et-Loire de son côté, alerte les pouvoirs publics depuis de nombreux mois sur les difficultés des entreprises du bâtiment qui n'en peuvent plus : baisse de l'activité, coût des matériaux de construction qui s'envolent, prix des carburants, charges, fiscalité, contraintes administratives, concurrences déloyales, déchets du BTP... Les sujets de mécontentement sont réels et très nombreux. 500 000 entreprises du bâtiment en France attendent des réponses et des mesures concrètes en faveur de notre secteur. Sans les artisans du bâtiment, pas de rénovation énergétique, pas de maintien à domicile, pas d'entretien du patrimoine... Avec le vote de la loi de finances pour 2027, le vote du projet de loi sur le logement, les prochaines semaines vont être décisives. La CAPEB 71 appelle les pouvoirs publics à entendre la colère qui monte ! Des solutions existent et des mesures peuvent et doivent être prises rapidement. ■

MaPrimeRénov' recentrée

ACTION CAPEB

Mais que va t-il en rester ?

On n'en peut plus des changements permanents de règles et des décisions prises sans tenir compte des réalités du terrain ! Les entreprises du bâtiment sont exaspérées ! MaPrimeRénov' est devenue le symbole de cette instabilité. Alors que cette aide est utile pour déclencher les travaux de rénovation, ses évolutions successives déstabilisent les entreprises, fragilisent leur trésorerie et découragent les ménages. Nous ne cessons de le dénoncer. Aujourd'hui, vouloir exclure la quasi-totalité des aides aux travaux par gestes est un non-sens. En réservant désormais l'essentiel des financements publics aux rénovations énergétiques globales des logements, le gouvernement prive de nombreux Français d'un parcours de rénovation par gestes pourtant adapté à leur capacité d'investissement. Les épisodes de canicule se multiplient et le confort d'été est désormais un enjeu majeur pour des millions de Français. L'isolation des logements n'est pas un sujet secondaire : c'est une nécessité pour permettre à chacun de mieux vivre dans son logement, été comme hiver. Une politique efficace doit être pragmatique, permettre des travaux progressifs et s'adapter à toutes les réalités du terrain plutôt qu'imposer un modèle unique. La transition énergétique ne pourra se faire qu'avec des règles simples, stables et efficaces. Et si on écoutait les professionnels avant de prendre des décisions aberrantes en termes d'efficacité ? Le temps est venu de remettre le bon sens au coeur des politiques publiques ! ■

Faillites d'entreprises

L'urgence d'agir avant qu'il ne soit trop tard !

Au 1er trimestre 2026, 18 986 procédures collectives ont été ouvertes. Sur douze mois, ce sont désormais 71 100 entreprises qui ont fait défaut. Les TPE sont les premières victimes de cette situation et concentrent à elles seules près de trois quarts des procédures collectives. La CAPEB 71 demande en urgence : un soutien plus massif des banques envers les TPE/PME du bâtiment, un encadrement législatif des délais de prévenance en cas de hausse des tarifs des fournisseurs, le respect des délais de paiement de la part des grandes entreprises, la TVA à 5,5 % sur tous les travaux de rénovation pour relancer l'activité, de vraies mesures d'accompagnement pour les créateurs repreneurs d'entreprise pour qu'ils disposent d'outils et de connaissances pour bien gérer , l'encadrement du régime de la micro-entreprise et sa limitation à 2 ans.

Soutenir les combats de la CAPEB, c'est défendre l'avenir de son entreprise et du secteur du bâtiment ! ■

Plus Forts. Ensemble !



> 80 ans de victoires syndicales

Victoire CAPEB

> Retraites

Mise en place du régime de retraite complémentaire des artisans (> 1er janvier 1979)

Avec la CAPEB, en avant l'Artisanat... *(à suivre...)*



Facturation électronique

C'est parti ! Vous êtes au point ?



Depuis le 1er septembre, toutes les entreprises assujetties à la TVA doivent être capables de recevoir des factures électroniques. Cela s'effectue via une plateforme agréée.

1- Vous n'avez pas encore choisi votre plateforme agréée ?
Ne tardez pas ! Vous devez engager vos démarches et vous mettre en conformité dans les meilleurs délais : soit directement auprès d'une plateforme agréée, soit par l'intermédiaire d'une solution compatible : logiciel de gestion, de comptabilité, expert-comptable, banque ou autre prestataire.

Télécharger le guide de la DGFIP :
www.capeb71.fr/Actualités/Juridique/Article du 21.09.26

2 - Tolérance de l'administration jusqu'à la fin de l'année 2026.
Aucune sanction ne sera appliquée aux entreprises rencontrant des difficultés dans la mise en oeuvre de la réforme pendant cette phase de démarrage. Toutefois, cette tolérance ne doit pas vous inciter à attendre.

3 - La CAPEB 71 vous accompagne :
Télécharger le dossier pratique : www.capeb71.fr/Espace adhérent/reussir-son-chantier-de-la-facturation-electronique

Sur le terrain syndical, la CAPEB 71 continue d'alerter les pouvoirs publics sur les inquiétudes et les coûts de cette réforme pour les artisans du bâtiment. ***(01-0926)***

A noter !

▶ INVITATION : RDV le 8 octobre 2026 à 18 H à la CAPEB 71 pour une nouvelle soirée d'info sur la facturation électronique ***(☞ voir invitation ci-jointe)***



Prime carburant

Jusqu'à 1 000 € exonérés pour 2026



Face à la hausse des prix du carburant et afin de soutenir les salariés confrontés à cette hausse, le régime social de la prime carburant a évolué en 2026 .

1 - Le plafond d'exonération de la prime carburant est relevé
Pour les primes versées jusqu'au 31 décembre 2026, le plafond d'exonération applicable à la prise en charge des frais de carburant engagés pour les trajets entre la résidence habituelle et le lieu de travail sera porté de 300 € à 1 000 € par an et par salarié.

2 - Des conditions d'accès assouplies
Sous réserve du respect des autres conditions applicables au dispositif, un employeur peut désormais verser une prime carburant exonérée à un salarié même si son domicile ou son lieu de travail est desservi par les transports collectifs ou s'il bénéficie déjà de la prise en charge de son abonnement de transport public.

3 - Application confirmée et admise pour l'exercice 2026
Sans attendre la publication des textes, les employeurs peuvent appliquer immédiatement ces évolutions dans leurs déclarations sociales au titre de l'année 2026.

La CAPEB est intervenue auprès des pouvoirs publics et sur les médias pour indiquer que les artisans et les entreprises du bâtiment n'en peuvent plus des hausses de carburants et demandent des mesures de soutien immédiates. ■ ***(02-0926)***

www.capeb71.fr



Fiches mémos à télécharger sur notre site :

Sur www.capeb71.fr, dans votre espace réservé, rubrique "**Documents à télécharger / Fiches mémos**":

> Différence entre véhicule de fonction et véhicule de service

> Validité d'un devis envoyé par mail

> Le congé supplémentaire de naissance

(☺ Fiches également disponibles gratuitement sur simple demande à la CAPEB 71 : 03.85.90.97.70)

Pour récupérer vos impayés :
Faites appel au Service Contentieux de la CAPEB 71 | 03.85.90.97.70

> En bref

> Chiffres clés

- SMIC taux Horaire : 12,31 €
- SMIC Mensuel : 1 867,02 €
- Minimum garanti : 4,35 €
- Plafond de la sécurité sociale :
 - mensuel : 4 005 €
 - annuel : 48 060 €
- Indice bâtiment Juillet 2026 (BT01) : 138,9 *(J.O. du 16/09/2026)*
- Indice du coût de la construction : 2 084 *(1e trimestre 2026)*

Retrouvez tous les chiffres clés et les grilles sur votre site :

www.capeb71.fr

PLUS...



Pour plus d'infos, pour obtenir une circulaire détaillée ou pour des conseils, n'hésitez pas à téléphoner au 03.85.90.97.72 ou 03.85.90.97.70

Nos juristes sont là pour vous aider !

> Bon à savoir

Carburant : trouver la station la moins chère près de chez vous !



Avec la hausse du coût des déplacements, trouver du carburant au meilleur prix est devenu une priorité. Un outil public gratuit vous permet de comparer les prix des stations-service partout en France... Pour comparer les prix du carburant près de chez vous, le site officiel de l'État met à disposition une carte interactive gratuite couvrant toute la France métropolitaine.

https://www.prix-carburants.gouv.fr

En quelques clics, vous pouvez consulter les prix pratiqués dans les stations-service autour de chez vous et repérer où faire le plein au meilleur tarif. Il suffit d'indiquer une commune, un code postal ou une adresse, puis de sélectionner le type de carburant (gazole, SP95, SP98, E10...). ■ ***(08-0926)***

TVA à 5,5 % sur les PAC air/air

Une Avancée pour nos Entreprises !

Les critères sont désormais connus ...

L'arrêté fixant les conditions d'éligibilité des **pompes à chaleur air/air** au taux réduit de TVA à 5,5 % a été publié au Journal officiel. Les nouvelles dispositions sont applicables depuis **le 18 juillet 2026.** Le taux réduit de TVA s'applique aux pompes à chaleur air/air, sous réserve qu'elles répondent à des exigences de performance environnementale et de durabilité. L'arrêté précise ces caractéristiques techniques à respecter. Pour mémoire, le taux de TVA à 5,5% peut être appliqué **aux travaux de rénovation énergétique** réalisés **dans des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans** (sous réserve du respect de l'ensemble des conditions prévues par le Code général des impôts). Les pompes à chaleur concernées sont **les PAC air/air réversibles fixes,** destinées à être installées de **manière permanente** dans les bâtiments et dont **le cycle à compression de vapeur est entraîné par un moteur électrique. Les critères techniques** à respecter vous sont précisés et détaillés sur notre site internet (www.capeb71.fr/Juridique/Article du 27.07.2026). Si les critères ne sont pas remplis, le régime de TVA reste inchangé : 20 % sur la fourniture de l'équipement et 10 % sur les travaux d'installation réalisés dans un logement achevé depuis plus de deux ans, lorsque les conditions du taux intermédiaire sont réunies. Le service juridique reste à votre disposition pour toute précision. ■ ***(03-0926)***

Retard de paiement de vos clients

NOUVEAU

Taux d'intérêt légal pour le 2nd semestre 2026

Utilisés pour calculer le montant des pénalités en cas de retard de paiement auprès d'un créancier, les taux de l'intérêt légal pour le 2nd semestre 2026 ont été fixés. Calculés semestriellement, les taux de l'intérêt du 2nd semestre s'appliquent à compter du 1er juillet 2026 : pour les particuliers : **6,84 %** et pour tous les autres cas : **2,75 %**. Pour rappel, entre professionnels, le taux de l'intérêt de retard ne peut pas être inférieur à 3 fois le taux de l'intérêt légal, soit un taux minimum de 8,25 % pour le deuxième semestre 2026. Pour calculer la pénalité : multiplier la somme due par le nombre de jours de retard et par le taux de l'intérêt légal applicable sur la période. Le résultat est divisé par 100 fois le nombre de jours de l'année. Ce qui correspond à la formule suivante : (somme due x jours de retard x taux intérêt légal) / (365 x 100). ■ ***(04-0926)***

Réaliser des économies d'énergie

Bon à Savoir

Découvrez "Mon Parcours Economies d'Energie"

En partenariat avec l'U2P (Union des Entreprises de Proximité), dont la CAPEB fait partie, l'ADEME vient de lancer le programme CEE "Pacte Entreprises " : " Mon Parcours Economies d'Energie ".
C'est un guichet unique permettant un accompagnement gratuit avec un conseiller dédié pour réduire la consommation d'énergie. Les TPE-PME, artisans et commerçants qui constatent des factures d'énergie élevées, envisagent des travaux ou souhaitent simplement faire le point sur leurs consommations peuvent y recourir. Les avantages sont les suivants : maîtrise de la consommation d'énergie, réduction des charges, optimisation de l'efficacité des locaux et renforcement de la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Un conseiller Energie vous aidera à évaluer vos consommations d'énergie, identifier vos principaux postes de dépenses énergétiques, réaliser un diagnostic ou un audit adapté à votre activité, définir un plan d'actions priorisé, rechercher les aides financières mobilisables et suivre la mise en oeuvre des actions et mesurer les économies réalisées. Qui contacter ? Emilie GAILLARD, Chargée de développement économique - Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne-Franche-Comté - Tél. : 03 85 41 41 19 - Adresse mail : EGAILLARD@artisanat-bfc.fr. Pour accéder au programme : https://monparcourseconomiesdenergie.ademe.fr/ Voir aussi www.capeb71.fr/Actualités/Juridique/Article du 16.09.2026. ■ ***(05-0926)***

Solutions de financement

NOUVEAU

Un nouveau levier de financement avec CORHOFI

La CAPEB s'associe à CORHOFI pour vous proposer des solutions de financement : matériel neuf ou d'occasion, besoin de trésorerie, diversification de vos financements... Le + : un accompagnement accessible à toutes les entreprises, y compris en création, rencontrant des difficultés ou exclues du système bancaire ... Découvrez toutes les informations utiles et pratiques dans notre fiche dédiée sur www.capeb71.fr/Actualités/Article du 11.09.2026. ■ ***(07-0926)***

Témoignage d'Adhérent

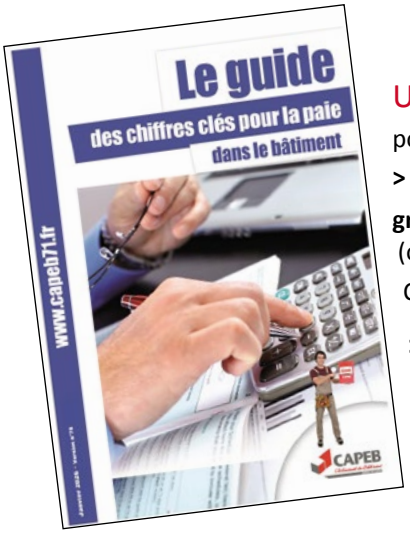
La CAPEB, c'est utile !



Dans un quotidien parfois compliqué, le soutien de la CAPEB 71 est précieux... Nous vous partageons le témoignage de l'épouse d'un artisan adhérent, accompagnée par le Service Economique lors d'une situation particulièrement difficile. *"Je tiens également à vous remercier sincèrement pour votre retour, votre disponibilité et votre bienveillance. Merci d'être présente pour mon mari et son entreprise, et, par ricochet, pour moi-même et nos enfants. J'apprécie énormément l'attention et la gentillesse dont vous faites preuve à l'égard de vos adhérents."* Au delà de l'accompagnement professionnel, c'est aussi la présence humaine de la CAPEB 71 que cette conjointe a voulu souligner. Merci à elle ! Dans les moments clés, parfois complexes, savoir que l'on peut compter sur une écoute attentive et des conseils avisés apporte une véritable sérénité, non seulement pour le chef d'entreprise, mais aussi pour son entourage (famille, amis, ...). Un message qui illustre pleinement l'importance de faire partie de la CAPEB 71, un réseau de proximité, engagé aux côtés de chaque artisan, de chaque chef d'entreprise TPE-PME du bâtiment, au quotidien. ■

Guide Pratique des Chiffres clés pour la Paie Septembre 2026

NOUVEAU



UTILE

pour connaître :

> Les dernières grilles de salaires (ouvriers, ETAM, Cadres) du bâtiment

> Les indemnités de déplacement

> Les taux de cotisation

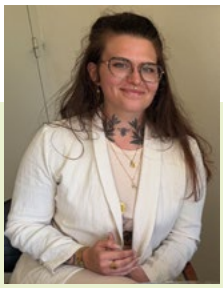
A télécharger sur www.capeb71/espace Adhérents/Guides Pratiques ou à demander auprès de votre CAPEB

EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS



NIVEAU MIEUX ÊTRE

" Travailler plus, ce n'est pas travailler mieux "



Les conseils avec le sourire de Valentine (INE2GESTION) pour vous aider à retrouver une entreprise plus sereine, plus performante, et un meilleur équilibre entre vie pro et vie perso. Ce mois-ci, je vous parle des journées qui n'en finissent plus.

Les chiffres le disent, et vous le vivez : d'après l'INSEE, un indépendant à temps complet travaille en moyenne 47 heures par semaine, contre 39 pour un salarié. Dans le bâtiment, le baromètre IRIS-ST de l'OPPBTP va plus loin : un artisan sur deux dépasse les 50 heures hebdomadaires. On a presque tous cru, un jour, que tenir bon c'était une preuve de sérieux. Sauf que le corps et la tête tiennent les comptes.

À force de tout mener de front, la concentration baisse, les erreurs sur le chantier augmentent, les tensions avec les clients aussi, et souvent on ne le voit même pas, parce qu'on a la tête dans le guidon.

La bonne nouvelle : la solution ne demande pas de travailler plus. Elle demande une heure, une seule. Bloquez, chaque semaine, une heure non négociable. Pas pour vous reposer, pas pour rattraper la paperasse, mais pour penser votre entreprise au lieu de la subir. Une heure où l'on ne pose pas de carrelage et où l'on ne décroche pas le téléphone. On se pose trois questions simples : qu'est-ce qui m'a coûté le plus de temps ce mois-ci ? Qu'est-ce que je pourrais arrêter, déléguer ou simplifier ? Qu'est-ce qui, si je le réglais, me soulagerait le plus ?
Une heure pour prendre du recul, c'est souvent dix heures récupérées le mois d'après !

Cette heure vous paraît impossible à caser ? Ne restez pas seul avec ce constat, c'est exactement là que j'interviens. On regarde ensemble votre organisation et je vous rends du temps, et l'esprit tranquille. Appelez-moi, le premier rendez-vous est gratuit pour vous.

Pour en profiter : Valentine & Céline, INE2GESTION. 06 22 51 98 07, contact@ine2gestion.com. Réservé aux adhérents CAPEB 71 : 1er rendez-vous offert, - 20 % sur les tarifs, prestations satisfait ou remboursé.

Sources : INSEE, durée du travail des indépendants (2024) . baromètre Artisanté IRIS-ST / OPPBTP.

ANIMACEDIA & CP GESTION
=
INE2GESTION

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
Saone et Loire

Plus forts ensemble !



ADHÉRENTS CAPEB, Bénéficiez de 10 % de réduction* sur vos contrats.

Pour plus d'informations, rendez-vous dans votre agence ou contactez votre conseiller au 09 74 75 02 74 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Groupama
Toujours là pour moi

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment

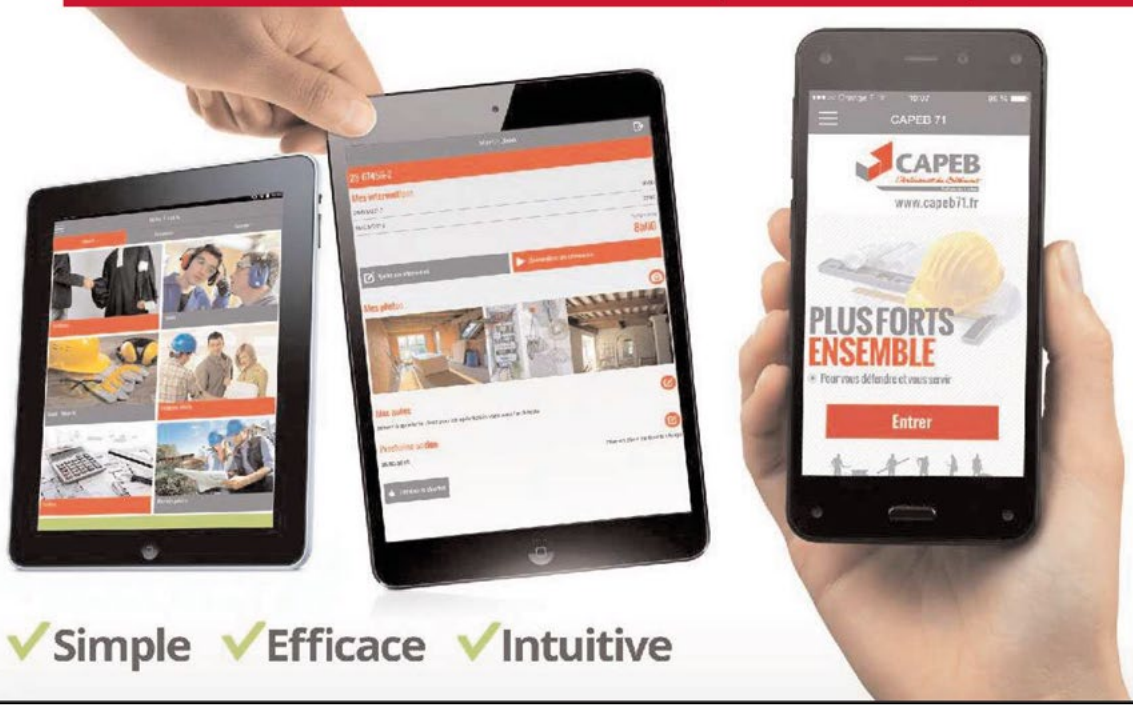
*10% de réduction sur les contrats auto, santé, énergie, Construire (hors décennale), sur présentation d'un justificatif adhérent Capeb. Offre non cumulable, valable jusqu'au 31/12/2025.
Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Émetteur des Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : Aurélien CHAVAUD Janvier 2025.

L'Application CAPEB 71

pour Smartphones et Tablettes

Une exclusivité originale de la CAPEB 71 pour ses Adhérents !

En permanence sous la main :
VOS INFOS, SUIVIS DE CHANTIER, FORMATIONS, AVANTAGES...



Disponible sur

Disponible sur App Store

DISPONIBLE SUR Google play

✓Simple ✓Efficace ✓Intuitive

Vite, je la télécharge !